
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

28 avril 2004
Français
Original: anglais

Troisième session

New York, 26 avril-7 mai 2004

**Application du Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

Rapport présenté par la Hongrie

1. La République de Hongrie reconnaît qu'il importe de recevoir des rapports pour renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La douzième des 13 mesures pratiques convenues à la Conférence de 2000 reste fondamentale à cet égard. Mais la Hongrie estime que, pour recevoir beaucoup de rapports, une démarche plus générale et plus exhaustive que celle visée à la mesure 12 pourrait s'avérer efficace. Le rapport sur l'application que la Hongrie a présenté en 2003 à la deuxième session du Comité préparatoire (NPT/CONF.2005/PC.II/2) a été préparé dans cette idée et c'est aussi le cas de son rapport à la troisième session, qui ne se borne ni aux activités liées à l'article VI du Traité ni aux questions régionales.
2. Le 1er mai 2004, la Hongrie deviendra un membre à part entière de l'Union européenne. En tant que pays admissible, elle a pris part aux travaux qui ont débouché sur l'adoption en décembre 2003 de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive et elle souscrit entièrement aux principes et objectifs qui y sont consignés. Il y est dit que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être intégralement préservé, objectif que la Hongrie partage, vu les nombreux problèmes qui attendent le régime du TNP.
3. Compte tenu des défis sans précédent lancés au régime international de non-prolifération nucléaire, la Hongrie étudie soigneusement les nouvelles initiatives visant à empêcher, dans un cadre multilatéral et non discriminatoire, la prolifération d'éléments sensibles du cycle du combustible nucléaire. Elle attend avec intérêt une discussion approfondie et productive de ces questions à la troisième session du Comité préparatoire et à la Conférence de 2005.
4. La révélation récente d'un réseau de marché noir mondial qui a fourni une technologie, des matériaux et du matériel nucléaires à des États prêts à les acheter, inquiète gravement toute la communauté internationale et montre bien l'importance de mesures strictes et efficaces de contrôle à l'exportation et de propositions pour renforcer les instruments et pratiques en place. La Hongrie appuie toutes initiatives



utiles pour aborder ce grave problème. Dans ce contexte, l'initiative antiprolifération, annoncée le 31 mai 2003 à Cracovie par le Président des États-Unis George W. Bush, est fort judicieuse. Elle vise avant tout à juguler la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériaux et technologies connexes en interceptant les cargaisons aériennes ou maritimes liées à elles. La Hongrie a apporté son appui politique total à cette initiative dès son lancement. Des experts hongrois participent régulièrement aux exercices d'interception organisés dans le cadre de cette initiative (par exemple en Allemagne, en Italie et en Pologne). Pour pouvoir participer aux activités de coopération dans ce cadre, la Hongrie a fait le bilan de sa structure administrative et réfléchi aux instruments législatifs qu'il lui faut.

5. La Hongrie considère que le système de garanties de l'AIEA est un mécanisme indispensable pour vérifier la conformité au TNP et assurer la transparence nucléaire. Il suscite la confiance, essentielle à la coopération nucléaire pacifique. La Hongrie estime qu'assorti d'un accord de garanties exhaustif, le protocole additionnel modèle représente désormais la norme des vérifications et elle est acquise à l'idée de le rendre obligatoire au titre de l'article III du Traité, ce dont la Conférence de 2005 devrait décider.

6. La Hongrie attache une grande importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Les efforts pour le mettre en vigueur méritent d'être soutenus. En septembre 2003, la Hongrie a participé à la Conférence pour faciliter son entrée en vigueur qui a adopté une déclaration et des mesures à cet effet. Mais pour appliquer celles-ci et donner suite au Traité, de nombreuses tâches importantes et difficiles attendent encore les États parties au TICE, le Comité préparatoire et son secrétariat technique provisoire. La Hongrie, qui de plus préside le groupe de travail du Comité préparatoire, continuera à faire le maximum pour que le TICE entre en vigueur dès que possible.

7. Comme le stipulent l'article VI du Traité et divers engagements pris en 1995 et 2000, le désarmement reste un objectif axial du processus du TNP. Dans ce contexte, la Hongrie se réjouit de l'entrée en vigueur du Traité de Moscou le 1er juin 2003.

8. La Hongrie continue d'appuyer les efforts pour amorcer les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La Conférence du désarmement, seul organe multilatéral dont dispose la communauté internationale pour négocier les affaires de désarmement, reste l'instance indiquée pour ces négociations. La Hongrie appuie les initiatives visant à sortir de l'impasse actuelle et à inciter les États Membres à s'attaquer aux questions de fond qui se posent, dont le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et le désarmement nucléaire. Les discussions officieuses en cours sur l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pourraient aboutir à un climat plus positif, propice à l'entente sur un programme de travail.

9. À la deuxième session du Comité préparatoire, la Hongrie a coparrainé un document de travail sur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération (NPT/CONF.2005/PC.II/WP.18), auxquelles, désireuse de renforcer, pour les générations futures, le désarmement et la non-prolifération, la communauté internationale devrait s'intéresser davantage. La Hongrie a donc décidé de coparrainer encore un document de travail sur ce sujet qui sera présenté à la 3e séance du Comité préparatoire.

10. Le 25 octobre 2003, la Mission permanente de la République de Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a organisé dans ses locaux, avec l'Institut d'études internationales de Monterey, un atelier international qui, intitulé « Vers 2005 : problèmes, progrès et perspectives », visait surtout à faire le point du processus d'examen du TNP et à évaluer les possibilités d'avenir. Il a permis le dialogue entre agents gouvernementaux et représentants d'organisations non gouvernementales, dont ceux d'institutions universitaires et scientifiques. Près de 80 participants y ont abordé les questions de l'heure. On a admis par consensus que la Conférence de 2005 devra être ouverte sur l'avenir et trouver des moyens pour réconcilier les mécontentes politiques actuelles.

11. La Hongrie reste absolument fidèle au TNP et en appuie sans réserve le processus d'examen renforcé. Dans un esprit de multilatéralisme productif, elle participera activement aux débats de la 3e séance du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2005.
